



Paris, le 21 avril 2011

Monsieur Bruno METTLING
Directeur Exécutif France Télécom
Directeur RH Groupe
6 Place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15

LR AR n° 1A 047 753 8794 6

Réf : 11ito04070

Objet : révision de dispositifs indemnitaires

Monsieur le Directeur,

La négociation salariale 2011 qui vient de s'achever a permis d'aborder avec Monsieur Gueguen la problématique des indemnités en vigueur dans l'entreprise. Ainsi, en marge de cette négociation, Monsieur Gueguen a informé les organisations syndicales de la décision de l'entreprise de revaloriser, à compter du 1^{er} juin prochain, les indemnités kilométriques ce qui va dans le bon sens.

Mais, pour la CFDT, c'est un champ plus large d'indemnités qui devrait faire l'objet d'une révision régulière voire automatique. Les indemnités qui compensent partiellement ou totalement des dépenses engagées par les salariés nécessitent d'être ainsi régulièrement revues en fonction de l'inflation réellement constatée sur tel ou tel type de dépenses.

Ainsi, à titre d'exemple, des collègues nous interpellent sur la participation complémentaire de France Télécom aux frais d'optique pour travail devant écrans. Celle-ci, d'un montant de 64,03€ tous les 5 ans, n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis plusieurs années.

D'autres salariés nous expriment leur demande de revoir annuellement le seuil donnant accès à la « ristourne » dans les restaurants d'entreprise.

Au-delà des exemples évoqués ci-dessus, la CFDT est disposée à une concertation avec l'entreprise afin d'échanger sur ces diverses indemnités et les clauses de revalorisation qui pourraient, dans l'avenir, être appliquées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, de ma considération distinguée.

Isabel LEJEUNE TO
Secrétaire Nationale en charge
du pôle Télécoms, Prestataires